

APPEL à PROJETS CNR – Comité de validation des innovations et expérimentations 2024

Instruction du 23 novembre 2023

Rectorat de l'académie de Créteil
Ecole académique de la formation continue
Affaire suivie par : Valérie Métayer
Téléphone : 01 57 02 65 29
Mél : ce.ipr4@ac-creteil.fr
4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex www.ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et messieurs les chefs d'établissement, Mesdames et messieurs les directeurs d'école S/C de Mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie – directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine et Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

S/C de Mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie – directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine et Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

- *Référence : Loi du 26 juillet 2019 / Article L314_2 Code de l'Education*
 - *Conseil National de la Refondation : <https://www.education.gouv.fr/conseil-national-de-la-refondation-notre-ecole-faisons-la-ensemble-343168>*
-

En juin 2024 se tiendra, comme à l'accoutumée, un Comité de Validation des Expérimentations (CVE) menées dans les écoles, les collèges et les lycées de l'académie dans le cadre de la dynamique *Notre école, faisons-la ensemble* du CNR.

Ce Comité, présidé par Madame la rectrice, a pour objectif de recenser et valider les pratiques innovantes ou les projets expérimentaux comprenant une mesure dérogatoire dans le cadre de l'article L314-2.

La richesse et la créativité des acteurs de notre académie ne sont plus à démontrer. Cependant il est important que ces personnels engagés soient reconnus et soutenus. La validation d'un projet permet par ailleurs la mise en place d'un accompagnement par la CARDIE et la valorisation de l'action notamment en la faisant apparaître le site académique de la CARDIE ainsi que sur la plateforme nationale Notre école.

J'attire votre attention sur le fait que le choix de la semestrialisation doit faire l'objet d'un dossier CVE-CNR.

Les projets présentés s'inscriront dans l'esprit et le cadre des nouvelles mesures mises en place au collège et de la réforme du lycée, et s'articuleront avec le projet académique en cours.

Cette année le dépôt de dossier se fera au plus tard le **vendredi 15 mars 2024** à :
ce.cardie@ac-creteil.fr

Le dossier est accessible sur le site de la CARDIE : **<https://cardie.ac-creteil.fr/spip.php?article12>**

La directrice de l'EAFC
Marie-Laure de Bue
La responsable EAFC-CARDIE
Sabine Kitten